

Image not found or type unknown



Pouvez-vous m'éclairer et que dois-je faire

Par **nrehouma**, le **30/01/2009** à **18:36**

Suite à une tempête de 2005 , j'ai eu des dégâts dans la chaufferie, ou se trouve aussi la fosse septique et la pompe de relevage à cause d'une coupure de l'électricité : la pompe est hors service ce qui a causé le débordement de la fosse septique et par la suite le l'enfoncement celle ci et la détérioration ,le béton autour de la fosse commence à s'effriter. J'ai contacter mon Assurance Mutant par lettre R.C, jusqu'à ce jour pas de nouvelle. Mais avec la tempête de janvier 2009 le problème s'aggrave, que dois-je faire s.v.p.

TRES TRES URGENT MERCI.

CORDIALEMENT

Par **chaber**, le **02/02/2009** à **09:54**

Pour 2005, aviez-vous fait une déclaration en son temps? présenté une réclamation, et obtenu une indemnité . (il y a maintenant prescription)

L'assureur, s'il intervient, ne pourra régler que les dommages consécutifs à cette nouvelle tempête et non les dommages antérieurs.